

**CATÉGORIES DE MEMBRES**

**Actionnaires**

**Non-actionnaires**

**4 jours – du lundi au jeudi <sup>1</sup>**  
**COTISATION ANNUELLE**

2 872\$

3 288\$

**AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES**

Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO

177 \$



177 \$



Champ d'exercice – utilisation illimitée<sup>2</sup>

83 \$



83 \$



Location d'un casier au vestiaire

62 \$



62 \$



Droits à Golf Québec inclus – 37 \$



Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 475\$ (avant service et taxes)<sup>3</sup>

475 \$



475 \$



**TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES**

**AUTRES FRAIS OPTIONNELS**

Si vous souhaitez être éligible à la politique pour absence prolongée d'un membre en cas d'accident ou de maladie, vous devez souscrire une contribution de 50\$.

50 \$



50 \$



Location d'un grand casier au vestiaire

+42 \$



+42 \$



**TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE MAJORÉE DES AUTRES FRAIS OBLIGATOIRES APPLICABLES À LAQUELLE VOUS AJOUTEZ LES AUTRES FRAIS OPTIONNELS**

<sup>1</sup> Cette catégorie est limitée aux membres qui en bénéficient actuellement et seuls ces derniers peuvent y adhérer pour la saison 2020.

<sup>2</sup> Champ d'exercice (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu) : une contribution de **83\$**, pour utilisation illimitée du champ d'exercice, s'ajoute à la cotisation annuelle.

<sup>3</sup> Charge minimale : une charge minimale de **475\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable.

## Notes

- Aucune restriction quant aux heures de départs du lundi au jeudi, incluant les jours fériés.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture, championnat du Club et journée de fermeture.
- Des frais de 100\$ sont payables au Club pour l'accès aux clubs de l'entente « Prestige » et aux clubs affiliés.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1<sup>er</sup> mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Société par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet au plus tard le 1<sup>er</sup> février suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Société ainsi que la date à laquelle il a été donné.

## Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1<sup>er</sup> mai 2020. Alternativement, ils peuvent être réglés en en 4 versements égaux aux dates suivantes : 1<sup>er</sup> mars 2020, 1<sup>er</sup> avril 2020, 1<sup>er</sup> mai 2020 et 1<sup>er</sup> juin 2020.
- Un intérêt de 1,5% par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

## Crédits de référencement

- Le membre qui parraine un nouveau membre pleins privilèges a droit à un crédit de 500\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre « Corporatif 50 » a droit à un crédit de 300\$.
- Le membre qui parraine un nouveau membre de 18 ans et plus a droit à un crédit de 50\$.